



**Communiqué de presse  
de l'Union Luxembourgeoise des  
Consommateurs  
(Lëtzebuenger Konsumenteschutz)**



## **L'ULC critique la modulation de l'index envisagée**

L'ULC avoue sa stupéfaction face à l'annonce que les salaires ne devront être indexés qu'une fois par an en 2012, 2013 et 2013, même si personne ne peut se prononcer avec certitude sur les futures données conjoncturelles.

Face à un taux d'inflation annuel moyen de 3,4 %, cette décision implique une baisse sensible du pouvoir d'achat des consommateurs. Si le taux d'inflation se maintient à un niveau aussi élevé au cours des années à venir, les salariés et les retraités se trouveront confrontés à l'annulation d'une tranche indiciaire complète, ce qui correspond à une perte du pouvoir d'achat se chiffrant à plusieurs milliards. L'ULC regrette profondément que le gouvernement se trouve toujours dans l'impossibilité de présenter un projet convaincant permettant de combattre l'inflation. L'ULC exige également un barème d'imposition qui tiendra enfin compte de l'inflation.

Si l'on considère que les transferts sociaux seront également revus à la baisse, cette baisse du pouvoir d'achat aura des répercussions sur la consommation interne. A l'heure actuelle, on note déjà un recul du chiffre d'affaires du commerce de détail, qui réagit en procédant à des augmentations de prix. L'ULC craint que le Luxembourg ne puisse freiner cette spirale des prix. A l'avenir, la compensation de l'inflation élevée se fera encore moins par les salaires, et l'on peut prévoir que les réactions des consommateurs seront en conséquence. L'ULC refuse également la neutralisation complète du prix des produits pétroliers dans l'index.

Dans l'ensemble, l'ULC constate que les décisions prises ignorent les intérêts des consommateurs et des ménages. Ces derniers disposeront de moyens financiers de plus en plus réduits. Et les plus touchés seront les petits et les moyens revenus, tant au niveau des salaires que de celui des pensions de retraite.

L'ULC souligne également qu'il y a des banques établies au Luxembourg qui n'ont toujours pas fait bénéficier leur clientèle privée de la baisse du taux directeur à 1%, décidée en décembre 2011 par la Banque centrale européenne. L'ULC critique fortement ce fait qui a de lourdes répercussions, notamment sur les prêts hypothécaires.

Communiqué par l'ULC, le 13 janvier 2012